

**Intitulé de la Formation : Ingénierie de l'Environnement Marin et Protection des Ecosystèmes (IEMPE)**  
**Semestre : 5**

**UEF 5.4 : DROIT NATIONAL ET INTERNATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT MARIN**

Crédits : 3

Coefficients : 2

**Matière 1 : Droit internationale de l'environnement marin**

**Objectifs de l'enseignement :** L'objectif de cette matière est d'apprendre aux étudiants la législation et les enjeux nationaux et internationaux en matière de protection et de préservation de l'environnement, notamment celui marin, et de lutte contre sa dégradation à l'échelle nationale, régionale et internationale

**Connaissances préalables recommandées :** Droit de la mer (UEF4.3)

**Contenu de la matière**

**Cours magistraux (30 h)**

**Introduction :**

- Origine du droit international de l'environnement
- Définitions
- Grands principes fondamentaux
- Enjeux majeurs du droit international de l'environnement marin

**1- Protection de l'environnement marin et développement durable**

**1.1-Échelle internationale :**

- La CNUDM
- La convention internationale de 1973 et ses protocoles
- La convention internationale de 1972 et son protocole
- La convention internationale de 1969 et son protocole
- La convention internationale de 1990 et son protocole
- La convention internationale de 2004
- La convention internationale de RIO - JANEIRO
- 

**1.2- Échelle méditerranéenne :**

- La Convention de Barcelone pour la protection de la mer méditerranée contre la pollution
- Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD)
- Protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières de la méditerranée (GIZC)

**1.3- Échelle nationale (législation algérienne)**

- Loi n° 02-02 relative à la protection et à la valorisation du littoral.
- Loi n° 03-10 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable
- Loi n°11-02 du 17 février 2011 relative aux aires protégées dans le cadre du développement durable
- Stratégie nationale de gestion intégrée des zones côtières (SNGIZC) et plan côtier de Réghaia (PCR).
- Décret présidentiel n° 18-96 du 2 Rajab 1439 correspondant au 20 mars 2018 instituant une zone économique exclusive au large des côtes algériennes.

## **2- Protection de la biodiversité**

### 2.1-Échelle internationale :

- Le protocole de Carthagène
- Le protocole de Nagoya
- La convention de RAMSAR
- La convention de BONN
- La convention sur le changement climatique
- Les protocoles de KYOTO et du DOHA

### 2.2- Échelle méditerranéenne

- Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée (Protocole ASP/DB)
- Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la **Méditerranée** et de la zone Atlantique adjacente

### 2.3- Échelle nationale (législation algérienne)

- Stratégie et Plan d'action nationaux pour la biodiversité 2016-2030.
- Plan national Climat 2020-2030.